

BON DE COMMANDE

Date (validité 1 mois)

Mode de règlement Prélèvement mensuel

COMIPTEL
COMIP

COORDONNEES DU CLIENT

Raison sociale :
Contact :
SIREN :
Tel :
Mail : @

INFORMATIONS FACTURE

Raison sociale :
Destinataire facture :
Adresse de facturation :
.....
.....

DESCRIPTION DU SERVICE

Service de conférence téléphonique PREMIUM

•**Tarif** : 35€ HT = Attribution d'un numéro d'accès avec **1 salle incluse**

Salle supplémentaire = 10€ HT/mois prix unitaire

•**Frais de mise en service** : **35€ HT Offerts** avec le **Plan de continuité COVID-19**

•**Durée de l'abonnement** :

3 mois date de signature du Bon de Commande, renouvellement par tacite reconduction pour 3 mois.

Plan de continuité COVID-19 = Possibilité de résilier sans frais et sans préavis.

INCLUS DANS L'ABONNEMENT

•**Accès illimité 24h/24, 7j/7** au service via un numéro unique non surtaxé.
(transmis par mail après validation du présent Bon de Commande).

•**Nombre de participants** illimité

•**Codes d'accès** salle(s) de téléconférence (transmis par mail après validation du Bon de Commande).

•**Administrateur du compte** :

M./Mme:

Mail : @

CONDITIONS

• **Conditions d'abonnement et de résiliation** : Abonnement sur 3 mois à date de signature du Bon de commande, renouvellement par tacite reconduction pour 3 mois. Résiliation avec un préavis d'1 mois à la date anniversaire de signature du bon de commande par mail. En cas de résiliation par anticipation, applicable d'une clause pénale de 50% du montant restant dû.

Plan de continuité COVID-19 = Possibilité de résilier sans frais et sans préavis sur simple demande par email.

• **Conditions de paiement** : Paiement par prélèvement automatique.

En cas d'incidence de paiement, COMIP se donne le droit de suspendre l'abonnement jusqu'au règlement de celui-ci. Le retard de paiement au-delà de 2 mois de non-paiement, entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'Abonné et des indemnités de retard.

• **Conditions déontologiques d'utilisation** : Le client s'engage à ce que les conférences téléphoniques ne servent pas à commettre des agissements illégaux ou illicites et assurent mettre en œuvre les moyens nécessaires afin qu'aucune personne notamment ses préposés, ne puisse être en mesure de commettre de tels agissements. COMIP se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation non conformes aux présentes conditions et se donne le droit d'annuler l'abonnement si les conditions ne seraient pas remplies.

CONDITIONS FINANCIERES

DESRIPTIF	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT
Service conférence téléphonique : 1 salle incluse Engagement 3 mois Paiement mensuel par prélèvement	1	35,00 €	35,00 €
Frais de mise en service OFFERTS	1	35,00€	35,00€
Date et Signature précédées de la mention « bon pour accord » :		Total HT	35,00 €
		TVA 20%	7,00 €
		Total TTC	42,00 €